

COMITE d'HYGIENE, de SECURITE  
et des  
CONDITIONS de TRAVAIL  
Départemental

**Procès-verbal de la séance du 25 septembre 2017**

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Départemental s'est réuni le lundi 25 septembre 2017 de 14 h 10 à 17 h 45, sous la présidence de madame la secrétaire générale de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Seine-et-Marne.

Etaient présents :

***Représentants de l'administration***

Madame Annie FORVEILLE	Secrétaire générale, Présidente
Madame Natacha L'YVONNET	Chef de division DIPATE
Monsieur Franck MOULHIAC	Conseiller technique EPS
Monsieur Francis BELTRAN	Proviseur Vie Scolaire
Madame Pascale TSAKIRIS	Médecin de prévention des personnels

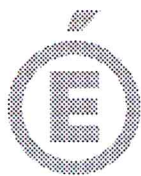
***Intervenants au nom de l'administration***

Mademoiselle Karen SALIBUR	Conseillère de prévention académique
----------------------------	--------------------------------------

***Représentants des personnels***

Monsieur Julien SAVI <i>Fédération Syndicale Unitaire</i>	Professeur – Collège Henri IV à Meaux <b>Secrétaire du CHSCT D</b>
Madame Gisèle CUCO <i>Fédération Syndicale Unitaire</i>	PE - IEN La Ferté-sous-Jouarre
Monsieur Philippe PERSE <i>Fédération Syndicale Unitaire</i>	Professeur – Collège Blanche de Castille à La Chapelle la Reine
Monsieur Julien GUERIN <i>Fédération Syndicale Unitaire</i>	Professeur – Lycée Jacques Amyot à Melun
Monsieur Fabien BUREAU <i>Fédération Syndicale Unitaire</i>	AAE – DSDEN de Seine-et-Marne
Monsieur Irwin CARTERON <i>Fédération Syndicale Unitaire</i>	PE – Ecole élémentaire Vincy Manœuvre
Madame Catherine BABIN <i>Fédération Syndicale Unitaire</i>	PE – Ecole maternelle Le Bréau à Le Mée-sur-Seine
Monsieur Thierry GRIGNON <i>Fédération Syndicale Unitaire</i>	PE – Ecole élémentaire Beau Soleil à Combs-la-Ville
Monsieur David HUGNET <i>Fédération Syndicale Unitaire</i>	Professeur – Lycée Auguste Perdonnet à Thorigny-sur-Marne
Madame Emmanuelle OTTAVI <i>Fédération Syndicale Unitaire</i>	Professeure – Lycée Joliot Curie à Dammarie-les-Lys
Monsieur Aurélien LOUVET <i>Fédération de l'EN UNSA</i>	PE – Ecole élémentaire Victor Hugo à Gretz-Armainvilliers
Monsieur Romain MAHLER <i>Fédération Force Ouvrière</i>	PE – Ecole maternelle Les Régalles à Savigny-le-Temple

Le quorum étant atteint, **Madame la Présidente** ouvre la séance à 14 heures 10 et rappelle l'ordre du jour :



2

1 – Compte rendu CHSCTD

- séance du 27 avril 2017
- séance du 12 décembre 2016

2 – Suivi des visites CHSCTD

3 – Bilans

- de la médecine de prévention
- des accidents de service du 1<sup>er</sup> degré
- des registres obligatoires dans les écoles
- des formations PSC1
- des pôles ressources de circonscriptions et du pôle départemental

4 – Questions diverses

**Madame la Présidente** propose de commencer par la lecture des déclarations liminaires.

**Gisèle Cuco** lit la déclaration préalable de la Fédération Syndicale Unitaire.  
[Déclaration jointe au présent PV – **annexe n° 1**].

**Romain Mahler** lit la déclaration préalable de la Fédération Force Ouvrière.  
[Déclaration jointe au présent PV – **annexe n° 2**].

Avant de commencer l'ordre du jour, **Madame la Présidente** propose de procéder à l'élection du secrétaire et du secrétaire suppléant, suite au départ de Monsieur Vincent Laval, précédent secrétaire du CHSCTD, dans une autre académie. Aussi, elle aimerait savoir si des candidats sont volontaires.

**Julien Savi** propose sa candidature pour être secrétaire et celle de Gisèle Cuco en tant que secrétaire suppléante.

**Madame la Présidente** demande si cette proposition appelle des observations particulières.

Sans aucune remarque, il est procédé au vote :

**Vote pour l'élection du secrétaire et du secrétaire suppléant :**

**Pour : 7**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Monsieur Julien Savi et Madame Gisèle Cuco sont respectivement élus secrétaire et secrétaire suppléante à l'unanimité.

1 – **Compte rendu CHSCTD**

- **séance du 27 avril 2017**

**Madame la Présidente** demande si le procès-verbal du 27 avril 2017 appelle des observations particulières.

Sans aucune remarque, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.



➤ **séance du 12 décembre 2016**

**Madame la Présidente** demande si le procès-verbal du 12 décembre 2016 appelle des observations particulières.

Sans aucune remarque, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**2 – Suivi des visites CHSCTD**

**Madame la Présidente** propose de reporter la présentation des comptes rendus des visites du groupe scolaire Les Mézereaux de Melun et du collège Frédéric Chopin de Melun au prochain CHSCTD.

**3 – Bilans**

➤ **de la médecine de prévention**

**Pascale Tsakiris** présente le rapport d'activité du service médical pour l'année scolaire 2015-2016.

Elle rappelle que le rôle du médecin de prévention est exclusivement préventif et consiste à éviter toute altération de la santé du fait du travail par une action de suivi médical et de conseil.

Dans l'académie de Créteil, la priorité a été donnée aux agents qui en font la demande, aux agents signalés par l'administration et à la surveillance médicale renforcée.

Les médecins de prévention sont rattachés hiérarchiquement au recteur et fonctionnellement au médecin conseiller-technique du recteur.

Le service médical est composé, pour l'académie, de 9 médecins des personnels dont 3 au rectorat, 3 en Seine-Saint-Denis, 2 en Seine-et-Marne et 1 pour le Val-de-Marne.

Il est à noter que 2 médecins sont partis en 2016 et 1 en 2017.

Au niveau départemental, le service médical est composé de deux médecins des personnels et d'un secrétariat.

Sur les effectifs, le département de Seine-et-Marne comptabilisait en 2015-2016, 8529 enseignants du 1<sup>er</sup> degré, 9838 enseignants du 2<sup>nd</sup> degré et 1397 personnels ATSS.

Sur la totalité de ces effectifs, 883 agents ont été reçus en consultation à la DSDEN 77 (453 enseignants du 1<sup>er</sup> degré et 430 enseignants du 2<sup>nd</sup> degré) et 165 enseignants du 2<sup>nd</sup> degré ont été reçus au rectorat de Créteil.

A ces consultations, il convient de rajouter un nombre important d'études de situations médicales sur dossiers et de demandes spontanées.

La tranche d'âge la plus représentée dans les consultations est celle des 50-59 ans.

Les pathologies rencontrées sont essentiellement des pathologies d'ordre psychiatrique, rhumatologique, neurologique ainsi que la souffrance au travail.

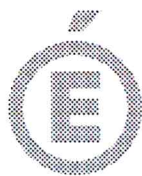
Il faut savoir qu'à l'issue de la consultation, moins de 20% des personnels sont réorientés.

Sur les postes adaptés, 24 enseignants du 1<sup>er</sup> degré ont fait une demande d'entrée dans le dispositif parmi lesquels 4 ont pu en bénéficier en septembre 2016 et 14 enseignants du 2<sup>nd</sup> degré ont fait une demande d'entrée dans le dispositif parmi lesquels 3 ont pu en bénéficier en septembre 2016.

En 2015-2016, il y a eu 22 demandes d'aménagements matériels de poste au titre du handicap pour des enseignants du 1<sup>er</sup> degré et 18 pour des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré. Il s'agit principalement de matériel de bureau, d'aménagement dans le cadre d'handicap visuel ou auditif.

En ce qui concerne les aménagements d'emploi du temps, de fonctions, les allègements horaires, 43 demandes ont été comptabilisées pour les enseignants du 2<sup>nd</sup> degré et 18 pour les enseignants du 1<sup>er</sup> degré.

Sur le nombre de personnels reconnus inaptes médicalement à leurs fonctions, 62 enseignants du 1<sup>er</sup> degré étaient en procédure de reclassement en 2015-2016 et 20 avis d'inaptitude médicale aux fonctions enseignantes et d'aptitude médicale aux fonctions administratives ont été rendus par le comité médicale départemental concernant 16 enseignants du 1<sup>er</sup> degré et 4 enseignants du 2<sup>nd</sup> degré.



Les études sur dossier des demandes de priorité médicale dans le cadre des mutations s'élevèrent, pour les enseignants du 1<sup>er</sup> degré, à 21 dossiers dans le cadre du mouvement inter-départemental, 137 dans le cadre du mouvement intra-départemental et 23 dans le cadre des exéats.



4

Concernant les demandes de temps partiel pour raison médicale, il apparaît que 55 dossiers ont été étudiés en 2015-2016.

**Thierry Grignon** aimerait connaître les modalités de saisine de la médecine de prévention.

**Pascale Tsakiris** répond que ce sont directement les personnes qui prennent rendez-vous auprès des médecins de prévention. La saisine peut également se faire à la demande de l'administration.

**Thierry Grignon** demande quelles sont les situations qui exigent de recevoir directement les personnels.

**Pascal Tsakiris** répond que les demandes relatives au mouvement sont étudiées sur dossier. Elle précise que depuis deux ans, des réunions RH sont mises en place afin d'étudier les situations difficiles.

**Catherine Babin** aimerait connaître l'évolution du nombre de personnes en reclassement.

**Madame la Présidente** répond que certains personnels sont arrivés au bout de la procédure : en 2016-2017, une personne a été reclassée en catégorie A et une autre en catégorie B sur des fonctions de chef de bureau à la DSDEN 77.

Elle précise que le bilan de la mission RH n'a pas pu être proposé cette année dans la mesure où la conseillère mobilité carrière est en congé maternité. Le bilan sera donc fait à son retour.

À l'issue du détachement, un avis est émis par le supérieur hiérarchique. Si cet avis est favorable, l'enseignant est intégré dans le corps administratif. Si cet avis est défavorable, le détachement est prolongé d'une année supplémentaire ou alors, l'employeur saisit le comité médical pour avis sur aptitude aux fonctions administratives en vue d'une retraite invalidité.

Dès lors qu'une inaptitude est prononcée, la secrétaire générale de la DSDEN 77 reçoit systématiquement les personnels afin de leur expliquer les modalités d'une procédure de reclassement.

**Catherine Babin** aimerait connaître le nombre de personnes déclarées inaptes à leurs fonctions enseignantes.

**Madame la Présidente** répond qu'il y en a environ quatre-vingt sur le département de Seine-et-Marne. Il est à noter que la procédure peut être extrêmement longue dans la mesure où nous n'avons pas les supports budgétaires correspondant. Les corps administratifs sont à gestion académique. Il est nécessaire d'avoir un support vacant pour pouvoir détacher un enseignant sur des fonctions administratives. Dans l'attente du reclassement, ces personnels conservent leur statut d'enseignant.

**Catherine Babin** demande combien de temps peut durer l'attente d'une affectation.

**Madame la Présidente** explique que certains personnels sont mis à disposition de la division de l'administration et des personnels du rectorat de Créteil, qui peut faire appel à eux pour le remplacement d'un gestionnaire matériel qui est en arrêt maladie par exemple. Si aucune affectation ne leur est proposée, nous recontactons ces personnes pour faire un point et leur trouver un poste.

**Romain Mahler** souhaiterait connaître le nombre d'enseignants bénéficiant de la visite médicale quinquennale.

**Pascale Tsakiris** répond qu'il n'y a pas de visite systématique. Celle-ci se fait à la demande de l'enseignant.

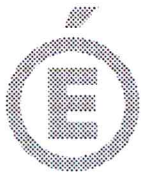
**Julien Guérin** constate que le nombre de visites a doublé en cinq ans et aimerait en connaître les raisons.



**Pascale Tsakiris** explique que le service médical n'était pas encore bien connu il y cinq ans.

**Gisèle Cuco** aimerait connaître le bilan de la répartition des dépenses du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées.

**Madame la Présidente** répond qu'elle prendra l'attache de Madame Nathalie Thibau, assistante sociale des personnels et référente handicap, afin d'avoir un bilan de ces dépenses.



5

➤ **des accidents de service du 1<sup>er</sup> degré**

**Natacha L'ylvonnet** présente le bilan des accidents de service et des affaires médicales pour l'année 2016.

Par rapport à 2015, il s'avère que les accidents de service sont en nette augmentation puisque 201 accidents ont été déclarés en 2016 (dont 155 accidents de service à proprement parler et 46 accidents de trajets) contre 128 l'année précédente.

Sur le nombre d'arrêts consécutifs à un accident de service, il est à noter que 71 n'ont pas été suivis d'un arrêt de travail, 28 ont été suivis d'un arrêt de 1 à 3 jours et 102 ont été suivis d'un arrêt supérieur à 4 jours.

Concernant les affaires médicales, 387 saisines ont été recensées pour 223 demandeurs, dont 163 saisines pour une demande de congé de longue maladie, 62 pour une demande de congé de longue durée, 105 pour une demande de réintégration à temps complet ou à temps partiel thérapeutique, 47 pour une demande d'inaptitude aux fonctions enseignantes et 10 appels de la décision du comité médical.

Sur les 19 agressions, **Aurélien Louvet** aimerait savoir, s'il s'agit d'agressions d'élèves, de parents, ou d'agressions entre collègues.

**Gisèle Cuco** demande si la ventilation peut être faite par type d'agressions de manière à effectuer un vrai travail.

**Madame la Présidente** répond que ce sera fait pour le CHSCT de juin 2018.

➤ **des registres obligatoires dans les écoles**

- Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS)

L'analyse des résultats collectés montre que 99,7 % des écoles du département ont mis en place le PPMS.

- Registre incendie

Franck Moulhiac informe les membres du CHSCTD que seulement 2,9 % des écoles du département n'ont pas de registre incendie. Ainsi, chaque assistant de prévention a été amené à se rendre dans chaque école qui n'avait pas de registre.

- Cahier de soins pour les élèves

Les résultats de l'enquête montrent que 97,3 % des écoles sont dotées d'un cahier de soins.

- DUERP

Franck Moulhiac annonce que 96,5 % des écoles ont mis en place le document unique.



6

- RSST

Les résultats sont un peu moins bons. En effet, la présence de ce registre est constaté dans 76,1 % seulement des écoles. Ce document n'est peut-être pas mis à la disposition du public.

**Gisèle Cuco** considère qu'un travail important a été mené par les assistants de prévention et les représentants du personnel. Force est de constater que la fiche RSST se confond peut-être avec celle du DUERP dans la mesure où celles-ci se ressemblent beaucoup.

- RDGI

Seulement 53 % des écoles ont mis en place le registre de danger grave et imminent.

- DTA

Les résultats de l'enquête montrent que le diagnostic amiante est mis à disposition dans 47,4 % des écoles, soit moins de la moitié.

➤ **des formations PSC1**

Franck Moulhiac explique que beaucoup de personnes n'ont pas encore le PSC1. Aujourd'hui, 12 moniteurs sont formés avec pour mission d'être référents pour l'ensemble du territoire.

A la rentrée 2017, deux de ces personnels sont partis. De fait, il n'y a plus que 10 moniteurs. Ces formations ont été validées en janvier 2017. Ainsi, 320 personnes ont été diplômées en 2016-2017.

Cette année, nous poursuivons les formations avec une priorité pour les circonscriptions qui n'en n'ont pas eu l'an dernier, soit environ dix circonscriptions, l'objectif étant de former cette année 200 à 300 personnels en 2017-2018.

➤ **des pôles ressources de circonscriptions et du pôle départemental**

**Madame la Présidente** indique que 147 situations ont été étudiées par le pôle ressource de circonscription, soit deux fois plus que l'an passé. Ainsi, 13 circonscriptions ont utilisé ce pôle ressource contre 11 en 2015-2016.

Concernant le pôle ressource départemental, 6 situations ont été étudiées en 2016-2017, contre 3 l'année précédente.

**Catherine Babin** aimerait savoir pour quelle raison ce dispositif était auparavant si peu utilisé.

**Madame la Présidente** répond que les IEN sont encouragés à utiliser ces pôles ressources. Toutefois, tous les élèves hautement perturbateurs ne nécessitent pas la saisine du pôle ressource départemental. Elle rappelle que ces outils ont été mis en place il y a seulement deux ans. Elle précise qu'il n'y a pas l'équivalent dans les deux autres départements de l'académie, ce qui est plutôt satisfaisant. Ce sont des dispositifs qui se mettent en place et la progression des saisines est plutôt rassurante.



## 7 – Questions diverses

### ➤ Bilan des saisines

**Madame la Présidente** présente le bilan des saisines pour l'année scolaire 2016-2017. Ainsi, 49 saisines ont été recensées qui se décomposent comme suit :

	Risques et conditions matérielles	Risques psycho-sociaux	Autres	TOTAL
Ecoles	15	12	2	29
Collèges	4	6	2	12
Lycées	4	4	0	8
TOTAL	23	22	4	49

**Madame la Présidente** propose un tableau qui pourrait être utilisé dans le cadre du suivi des saisines CHSCTD.

**Romain Mahler** souhaiterait que ce tableau soit transmis aux organisations syndicales avant chaque CHSCTD. Il déplore sa mise en place tardive, ce qui a empêché, jusque-là, un suivi des situations de la part des représentants du personnel.

**Aurélien Louvet** considère que ce tableau devrait être transmis au secrétaire de CHSCTD.

**Madame la Présidente** propose de transmettre ce tableau avant chaque séance. Dans l'attente, il sera envoyé à chaque organisation syndicale pour amendement. Par ailleurs, des groupes de travail spécifiques sur les saisines seront dorénavant mis en place.

### ➤ Point de rentrée sur la situation de l'école Menot de Brie-Comte-Robert

**Franck Moulhiac** explique que les travaux ont été effectués et que les élèves ont réintégré les locaux.

### ➤ Maternelle Curie de Saint Tibault des Vignes

**Franck Moulhiac** rappelle que le groupe SSI situé à l'école maternelle et commun à tout le groupe scolaire était hors service depuis le mois de décembre 2016. Aujourd'hui, le SSI est réparé.

### ➤ Elémentaire Luxembourg de Meaux

**Franck Moulhiac** rappelle qu'il s'agit d'un problème de sécurité auquel s'est ajouté un problème relationnel avec le gardien de l'école. Une réunion s'est tenue avec la municipalité. Il en est ressorti que le gardien devrait changer d'affectation à la Toussaint. Il précise que le problème de sécurité est résolu dans la mesure où un visiophone a été installé.

### ➤ Elémentaire Les Pêcheurs de Vaires-sur-Marne

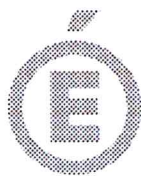
Suite à des menaces de mort, d'intrusions et d'agressions sur l'école, son personnel et leurs familles, une réunion s'est tenue avec l'ASE, la directrice de l'école et l'IEN.

**Madame la Présidente** rappelle qu'une enquête ne peut être diligentée que s'il existe un danger grave et imminent. Dans cette école, le droit de retrait n'a pas été exercé. C'est l'administration qui a invité les membres du CHSCTD à participer aux réunions qui se sont tenues.

Selon **Romain Mahler**, une enquête doit être diligentée.



**Madame la Présidente** précise que le RDGI n'a pas été renseigné. La commission de sécurisation des écoles est passée.



8

➤ **Retour sur l'enquête du collège Jacqueline de Romilly de Magny-le-Hongre**

**Madame la Présidente** explique que suite à des irrptions cutanées, les cours du collège ont été suspendus. L'établissement est pourtant neuf mais il s'est avéré que la VMC ne fonctionnait pas. Les fortes chaleurs ont provoqué une émanation provenant des colles, ce qui a engendré des allergies. Depuis, la VMC a été réparée et les huisseries ont été changées. Il est à noter que quatre élèves ont été transportés aux urgences mais sont rentrés chez eux le jour même. Le SDIS était présent sur site durant quatre jours. Nous n'avons pas les résultats d'analyse mais le problème ne devrait pas se reproduire.

➤ **Maternelle Mozart de Villenoy**

Une enseignante s'est retrouvée confrontée à des difficultés rencontrées avec la famille d'un élève hautement perturbateur. **Madame la Présidente** précise que l'IEN n'a pas reçu l'enseignante malgré sa demande. Aujourd'hui, l'élève n'est plus scolarisé dans l'école.

➤ **Collège Les Hyverneaux de Lésigny**

**Madame la Présidente** explique qu'il s'agit d'une enseignante qui a fait une tentative de suicide. Madame la Rectrice souhaite que les enquêtes soient menées par le Rectorat de Créteil.

**Romain Mahler** considère que cette enquête relève de la compétence du CHSCTD et non du CHSCTA.

**Madame la Présidente** répond que l'enquête n'a pas encore été diligentée. Des représentants du CHSCTD peuvent tout à fait participer aux enquêtes menées par le Rectorat.

**Romain Malher** dit que l'enquête doit être diligentée par celui qui a alerté. Il aimerait connaître les conclusions de cette enquête.

**Karen Salibur** répond que l'enquête est en cours. Nous sommes dans l'attente des résultats.

**Gisèle Cuco** souhaiterait que la désignation des représentants du personnel pour participer à cette enquête se fasse sur la base du volontariat.

**Karen Salibur** confirme que Madame la Rectrice souhaite que la délégation désignée pour les enquêtes relatives aux tentatives de suicide soit académique. Elle fera tout de même remonter la demande des organisations syndicales concernant la désignation des membres.

➤ **Calendrier de la rentrée 2017-2018**

Après concertation, **Madame la Présidente** propose d'arrêter le calendrier prévisionnel suivant :

13 novembre 2017 matin	Pré-visite de la cité scolaire François Couperin de Fontainebleau
23 novembre 2017	Visite de la cité scolaire François Couperin de Fontainebleau
8 décembre 2017 matin	GT saisines CHSCTD
11 décembre 2017	GT compte rendu de la visite de la cité scolaire François Couperin de Fontainebleau
18 décembre 2017 après-midi	CHSCTD n° 1





9

15 janvier 2018 après-midi	Pré-visite du collège Les 4 Arpents de Lagny-sur-Marne
29 janvier 2018	Visite du collège Les 4 Arpents de Lagny-sur-Marne
5 février 2018	GT compte rendu de la visite du collège Les 4 Arpents de Lagny-sur-Marne
8 mars 2018 matin	GT saisines CHSCTD
12 mars 2018 matin	Pré-visite de l'école élémentaire Les Pêcheurs de Vaires-sur-Marne
19 mars 2018 après-midi	CHSCTD n° 2
26 mars 2018	Visite de l'école élémentaire Les Pêcheurs de Vaires-sur-Marne
9 avril 2018	GT compte rendu de la visite du collège Les 4 Arpents de Lagny-sur-Marne
7 juin 2018 après-midi	GT saisines CHSCTD
18 juin 2018 après-midi	CHSCTD n° 3

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 45 minutes.

Pour la Présidente du CHSCTD  
Et par délégation  
La secrétaire générale

Annie FORVILLE

Le secrétaire du CHSCTD

Julien SAVI



**CHSCT 25 septembre 2017**  
**Déclaration FSU**

Madame la présidente du CHSCT, mesdames et messieurs ,

En ces temps de grande incertitude concernant l'avenir des CHSCT, alors qu'il reste tant à faire pour améliorer la sécurité et les conditions de travail dans la Fonction Publique, en terme de recrutements de personnels : médecins de prévention, assistants de prévention, infirmières, ergonomes, de mise en place de registres, et de diffusion de bonnes pratiques partagées par les employeurs et les collectivités territoriales ; Nous voulons souligner l'importance de cette instance qui a pour finalités la réductions des accidents, des congés maladie, des conflits, de tout ce qui nuit à la qualité du travail. Dans le même temps, nous dénonçons le rétablissement de la journée de carence particulièrement injuste lorsque l'on sait que des écoles ont été l'an dernier envahies de puces, lorsque l'on sait que des lycées ont eu le plus grand mal à éradiquer des épidémies de gale ... par exemple. Fonctionnaires, fiers de l'être, nous avons coutume d'accepter ces désagréments bon an mal an, comme autant de vicissitudes inéluctables liées au fait d'être au service du public et de l'intérêt général. Cependant, l'état ferait bien de prendre garde à ce que les plus cyniques d'entre nous, n'en viennent à communiquer dans les médias sur l'état d'insalubrité des équipements scolaires, quand d'autres extrémistes pourraient déposer plainte.

Ceci étant, nous ne nous décourageons pas ! C'est pourquoi, nous continuerons sans relâche de proposer des mesures destinées à progresser dans le domaine de la sécurité et la santé au travail. Nous faisons le vœu aujourd'hui de pouvoir travailler plus efficacement notamment entre les instances et dans une plus grande transparence en cette nouvelle année scolaire : de mieux traiter les saisines, diligenter rapidement les enquêtes nécessaires et faire respecter la réglementation en protégeant nos collègues qui dans les établissements, les écoles et les services donnent l'alerte en usant de leurs droits.

De la même façon, nous demandons que les inquiétudes des collègues formulées dans les avis que nous rendons, soient réellement pris en considération. Par exemple lors de la visite du collège de Lizy sur Ourcq, les enseignants nous avaient fait part de leur sentiment d'abandon par l'administration, sentiment que nous avons retranscrit dans le rapport de visite adopté l'année scolaire dernière. Or, le chef d'établissement a été muté en cours d'année tandis que le principal adjoint partait lui en juillet dernier. Quel gâchis au regard de l'histoire dynamique de cet établissement isolé dans un îlot de pauvreté oublié par les décideurs.





## Déclaration liminaire SNUDI FO 77

CHSCT D du 25 septembre 2017

C'est avec regret que nous constatons une fois de plus que Mme l'inspectrice d'académie ne préside pas cette réunion du CHSCT. Nous comprenons que de nombreuses obligations cadennassent son emploi du temps mais Force Ouvrière s'attache particulièrement à ce que le CHSCT ne soit pas le parent pauvre des instances et ait toute sa légitimité au sein de l'Education Nationale. FO déplore la volonté gouvernementale de fusionner les différentes instances de représentations et de défense des personnels en vue de les affaiblir ou de les contourner. C'est l'existence même des syndicats qui est menacée. Alors les représentants de FO veilleront à ce que chaque instance conserve sa légitimité pour que les conditions de travail des enseignants continuent d'être défendues.

### En ce qui concerne l'école primaire

Les rythmes scolaires sont, depuis 4 ans, une vraie problématique pour tous les PE. De manière unanime, ils constatent que les décrets Hamon et Peillon n'ont cessé de dégrader leurs conditions de travail. En cette rentrée, de nombreuses de petites communes sont repassées à une organisation de 4 jours de classe hebdomadaires rendu possible grâce à un assouplissement de ces décrets. L'aménagement des rythmes scolaires les asphyxiaient financièrement et étaient compliqués à organiser. Mais c'est encore 60% des élèves du département qui sont en classe 4 jours et demi par semaine. Preuve en est que ce dossier est loin d'être clos et FO continuera de revendiquer pour qu'un cadre national soit établi, seule garantie contre une école des territoires et l'accès pour tous aux valeurs d'une école républicaine.

Si FO félicitait lors de la précédente réunion l'ensemble des membres du CHSCTD, il est difficile aujourd'hui d'en faire de même. Il est nécessaire de rappeler que le fonctionnement d'un CHSCT est réglementairement défini par le décret 82-453 modifié. Ainsi plusieurs points ont été problématiques pour FO en cette fin d'année. Dans un cas de DGI avec séquestration de la directrice de l'école et menaces de mort faites à l'encontre de l'équipe enseignante de l'école des Pecheurs de vaires sur marne, l'administration a décidé et agi seule, la participation des représentants du personnel n'ayant eu lieu qu'a posteriori. De plus, la récente TS d'une coordinatrice REP aurait dû elle aussi donner lieu à une enquête immédiate. L'article 5-7 du décret 82-453 est clair à ce sujet et doit être réglementairement respecté. Il incombe donc au CHSCT saisi, ici au niveau départemental, du DGI de mener une enquête dans les 48h suivant le signalement même quand la responsabilité de l'employeur est engagée. Pourtant, dans ce dernier cas, une enquête académique a pourtant été menée sans la participation du représentant ayant déclenché l'alerte. Même si la collègue a accepté un changement de poste et de circonscription, cette mesure ne permet pas de faire toute la lumière sur ces événements. Force est de constater que dans ces deux cas les prérogatives réglementaires n'ont pas été respectées. Nous rappelons de plus que le CHSCT D n'a pas à



être mis sous tutelle du CHSCT A. Les représentants FO demandent donc de que soit diligentée l'enquête au niveau où elle doit l'être concernant les TS. Aucun argument réglementaire n'est opposable à cette demande.

Comme énoncé dans notre déclaration liminaire précédente, la souffrance au travail n'est pas une légende. Elles concernent autant les personnels titulaires que les stagiaires. Les EFS qui subissent des charges de travail intenable auxquelles s'ajoutent des affectations parfois très éloignées de leur domicile qui ne tiennent pas compte de leur situation familiale, des difficultés pour se loger,... cela abouti à un taux d'échec élevé et à une grande souffrance au travail pour les EFS. Il n'y a pas de hasard, les conséquences terribles de cette formation sont bien réelles : outre les deux drames récemment vécus dans l'académie, des dizaines de démissions ont été enregistrées cette année, des EFS en arrêt maladie, en dépression ou en burn-out et des dizaines d'EFS en difficulté.

Mais tous les enseignants sont concernés quand on devine la ligne directrice de l'inclusion scolaire faisant des ravages physiques et psychologiques parmi eux. Comment aider et rassurer les, enseignant(e)s dans les ULIS école et collège qui accueillent de plus en plus d'élèves, à la limite parfois des quotas, sans soins adaptés à leurs pathologies à cause de mesures drastiques de réduction de postes dans l'ASH ? Elèves qui, de surcroît, ne sont pas comptabilisés dans les effectifs des écoles alors qu'ils existent et ont besoin de plus d'attention ! C'est un comble ?! Va-t-on attendre que des drames humains se produisent aussi dans ces dispositifs pour comprendre que les fermetures de postes dans l'ASH ne sont pas de simples variables d'ajustement ? Pour Force Ouvrière, l'inclusion scolaire ne peut se faire de manière systématique. Elle doit s'accompagner de moyens humains et financiers adaptés aux handicaps spécifiques des élèves. Les volontés présidentielles et ministérielles d'accentuer et de renforcer, avec moins de moyens, l'inclusion scolaire en milieu ordinaire dans des classes déjà bondées, fait craindre pour le devenir de ces dispositifs ; le pire est devant nous. Combien d'enfants sont aujourd'hui en classe avec une notification MDPH mais sans AVS pour les accompagner en cette rentrée 2017 ?

Cet état des lieux touche aussi le secondaire. L'autonomie dont jouissent les établissements n'est pas sans défaut, loin de là. Le ministre Blanquer veut même renforcer le rôle du chef d'établissement en le faisant recruteur de « ses » enseignants et faisant planer dangereusement le spectre d'une école à deux vitesses faisant écho à la territorialisation des écoles dans le 1<sup>er</sup> degré. Beaucoup de jeunes collègues, et parfois de moins jeunes, se trouvent désarmés voire même en souffrance face à un chef d'établissement problématique: autoritarisme, propos déplacés, non-respect des textes réglementaires, infantilisation des personnels, clientélisme, absence de prise en compte des difficultés des enseignants.... FO a déjà porté à la connaissance du rectorat ces dérives lors de plusieurs commissions paritaires mais rien n'y fait ... Cela provoque une réelle souffrance au travail qu'il ne faut en aucun cas sous-estimer.

Le harcèlement moral existe donc dans la fonction publique. Le sujet est épineux car la procédure passe nécessairement par l'avisement du chef d'établissement. Ainsi il faut dire clairement que les chances d'aboutir sont minces et le fait difficile à prouver.

Il serait urgent de se pencher sur la question, les collègues vont très mal, n'attendons pas qu'il y ait des suicides pour agir.

La situation est intolérable et les représentants de FO demandent à ce qu'un recadrage départemental des fonctions et missions des proviseurs et principaux soit fait.



FORCE OUVRIERE tient à rappeler que notre vocation dans le département est d'améliorer concrètement et durablement les conditions de travail et la santé des agents. Il faut pour cela déjà mettre fin en urgence aux politiques d'austérité suicidaires socialement, économiquement et démocratiquement. Nous revendiquons aussi :

- L'arrêt de toutes les contre-réformes génératrices de ce qu'il est convenu d'appeler les risques psychosociaux.
- La mise en place d'une véritable médecine de prévention avec suivi et surveillance médicale régulière de tous les agents conformément à la loi. Cela passe par une augmentation des moyens attribués à la médecine de prévention.
- Le respect des prérogatives des CHSCT : consultation sur l'élaboration des consignes de sécurité, consultation sur les grands projets touchant aux conditions de travail des collègues et pour commencer : la mise à l'ordre du jour de cette instance des nouvelles modalités d'évaluation des enseignants.
- Une réouverture des postes dans l'ASH avec la titularisation des postes d'AVS et une augmentation nette de leur salaire rendant le poste attractif parce que nécessaire.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne séance.